

Les jeunes qui participent au PCEMT

- ont au moins 15 ans.
- démontrent un intérêt envers la programmation et s'y engagent.
- répondent aux critères de sélection déterminés par l'équipe stratégique.
- sont des apprenants autonomes.
- souhaitent vivre des expériences qui favorisent une préparation au marché du travail.
- veulent accéder au marché du travail après leurs études secondaires.

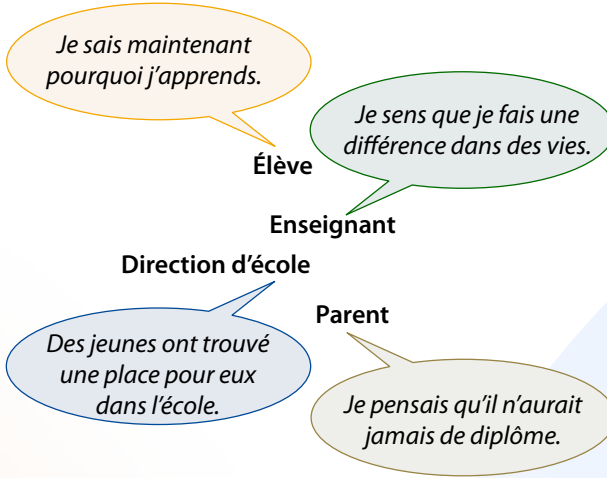


Comment être admis au PCEMT?

1. La référence de l'élève est acheminée à l'équipe stratégique qui évaluera son dossier.
2. L'enseignant-e a un entretien avec l'élève.
3. La décision de l'admission au programme est prise en collaboration avec les parents.

L'admission peut se faire en tout temps pendant l'année scolaire.

Que disent les gens à propos du Programme de compétences essentielles au marché du travail?



Pour de plus amples informations au sujet du PCEMT, veuillez communiquer avec la direction de l'école secondaire de votre communauté.



PCEMT

Programme de compétences essentielles au marché du travail



Le Programme de compétences essentielles au marché du travail

- a été développé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que des employeurs du Nouveau-Brunswick.
- offre une programmation fondée sur onze compétences essentielles nécessaires pour tout emploi.
- permet à l'élève d'obtenir un diplôme d'études secondaires et une attestation indiquant qu'il a acquis les compétences techniques du métier de son choix.
- fournit à chaque élève l'appui nécessaire pour construire son projet de vie et de carrière fondé sur ses intérêts et ses forces pour ainsi se préparer au marché du travail dans un métier semi-spécialisé de son choix.



Livraison du programme

- La durée du programme est de trois ans. Il débute en 10^e année et inclut l'exploration des métiers et la participation à des cours aux choix parmi les cours réguliers.
- L'élève y acquiert des compétences nécessaires à l'exercice d'un ou de plusieurs métiers.
- En 12^e année, l'élève fait au moins un stage de formation dans son métier d'intérêt.

Compétences essentielles

Le gouvernement du Canada et d'autres organismes ont validé **neuf compétences essentielles** à tout employé dans son métier et dans sa vie :

- Lecture
- Utilisation de documents
- Rédaction
- Communication verbale
- Calcul
- Travail d'équipe
- Capacité de raisonnement
- Technologie numérique
- Formation continue

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a **ajouté deux compétences** :

- Habiletés motrices
- Attitudes au travail

Toutes ces compétences sont exercées et évaluées par l'entremise des activités en classe.

Compétences techniques

De plus, l'élève y acquiert des **compétences techniques** en lien avec le métier qui l'intéresse. Elles sont pratiquées et évaluées lors du stage de formation de l'élève en milieu de travail.



Les quatre familles de métiers

L'élève qui participe au Programme de compétences essentielles au marché du travail peut faire un ou plusieurs choix parmi environ 90 métiers regroupés en quatre grandes familles :

- Métiers, transport et machinerie
- Ventes, services et travail de bureau
- Transformation et fabrication
- Ressources naturelles et agriculture



Le diplôme

Le diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick est décerné aux élèves qui remplissent les exigences de l'un des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, dont celui des compétences essentielles au marché du travail.

De plus, grâce à son stage, l'élève pourra obtenir une attestation indiquant qu'il a acquis les compétences techniques du métier de son choix.